

# Circulaire d'information

**INFCIRC/1294**

6 juin 2025

**Distribution générale**

Français

Original : anglais

---

## Communication de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le 28 mai 2025, le Secrétariat a reçu une note verbale de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.



MISSION PERMANENTE DE L'UKRAINE  
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE

N° 4131/35-197-63487

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer les informations ci-après.

Selon des informations publiées par Greenpeace le 27 mai 2025, les autorités d'occupation de la Fédération de Russie ont commencé la construction d'une nouvelle ligne de transmission à haute tension sur les territoires temporairement occupés des régions de Zaporizhzhia et de Donetsk. La ligne, qui est en cours de construction le long de la côte septentrionale de la mer d'Azov, viserait à connecter la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, actuellement sous occupation militaire russe illégale, directement au réseau électrique de la Fédération de Russie. Des pylônes ont déjà été installés sur une grande partie de l'itinéraire prévu et les activités de construction se poursuivent.

Ces actions constituent une violation flagrante du droit international et une atteinte à la souveraineté de l'Ukraine. Toutes les installations nucléaires en Ukraine, dont la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, relèvent de la compétence exclusive du Service national ukrainien d'inspection de la réglementation nucléaire (SNRIU). Aucune autorisation, évaluation technique ou licence n'a été délivrée par le SNRIU pour de telles modifications concernant l'infrastructure ou le fonctionnement.

La construction de cette ligne de transmission indique clairement que la Fédération de Russie a l'intention de lancer un redémarrage non autorisé de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia – une installation dont l'Ukraine conserve la propriété souveraine. Toute exploitation de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia sans l'autorisation explicite de l'organisme de réglementation nucléaire ukrainien est illégale et constitue une menace directe et inacceptable pour la sûreté nucléaire.

Ce risque est encore amplifié par l'intention manifeste de la partie russe de déconnecter la centrale nucléaire de Zaporizhzhia du réseau électrique ukrainien dès l'achèvement de la nouvelle ligne de transmission. Une telle déconnexion couperait l'accès de la centrale à ses seules sources légitimes et précédemment autorisées d'alimentation électrique hors site : les lignes de 750 kV « Dniprovskia » et de 330 kV « Ferrosplavna-1 ». Ces lignes demeurent essentielles pour répondre aux besoins opérationnels de la centrale. Il est à noter que toutes deux ont été endommagées à plusieurs reprises du fait des actions militaires russes, notamment des bombardements ciblés. Ces attaques ont entraîné à plusieurs reprises la perte totale des alimentations électriques de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, ce qui a nécessité la mise en route de groupes électrogènes diesel de secours pour maintenir les fonctions de sûreté essentielles.

Toute déconnexion délibérée de ces lignes électriques ukrainiennes – dans des conditions d'occupation militaire permanente, de manque de personnel qualifié et d'absence de contrôle réglementaire indépendant – augmenterait considérablement le risque de scénarios de perte totale des alimentations électriques de la centrale et compromettrait gravement l'intégrité des systèmes de sûreté des réacteurs.

En outre, toute modification de l'infrastructure nucléaire effectuée sans une évaluation indépendante et sans la participation de l'organisme de réglementation national constitue une violation directe des normes de sûreté de l'AIEA, en particulier celles qui concernent les modifications des installations nucléaires. L'absence de transparence technique, le manque de personnel agréé et expérimenté et la militarisation continue du site de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia ont également contribué à la dégradation de l'environnement de sûreté. Ces conditions présentent des risques systémiques non seulement pour l'Ukraine, mais aussi pour la région et au-delà.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir distribuer, dans les meilleurs délais, la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[Sceau]

Vienne, le 27 mai 2025